

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Mise en œuvre de la feuille de route Bien vivre et réussir aux Blagis – partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat – attribution d’une subvention d’équipement en vue de la rénovation du centre commercial des Blagis

Rapporteur : Philippe Laurent

A la suite de la démarche Parlons ensemble des Blagis et au regard de la situation observée dans ce quartier, le conseil municipal a adopté le 16 octobre 2021 une feuille de route élaborée notamment au regard d’engagements pris par différents partenaires.

Cette feuille de route partenariale comprend des objectifs en matière d’amélioration du cadre de vie, de redynamisation du centre commercial et d’amélioration de la sécurité. Il a été rendu compte régulièrement de son avancement.

Le centre commercial des Blagis constitue un élément essentiel de la vie de ce quartier inclus dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il est un élément d’identification du quartier et répond non seulement à des besoins quotidiens des habitants, mais également à l’image du quartier au travers d’animations valorisant les acteurs locaux.

Le centre commercial des Blagis constitue par ailleurs un élément essentiel du patrimoine architectural scénen ; il fait l’objet de mesures de protection au titre du site patrimonial remarquable.

Le plan d’action partenarial comprend également des éléments relatifs à la rénovation des logements ainsi qu’à l’animation et l’attractivité du quartier.

La nécessité de la mise en œuvre de ce plan a été renforcée par l’inclusion du quartier des Blagis dans le cadre de la géographie prioritaire de la politique de la ville et la signature récente d’un contrat Engagements quartier 2030.

Afin de permettre la réalisation des engagements essentiels pour les habitants du quartier et de l’ensemble de la commune portant sur le centre commercial et les autres thèmes objet du partenariat, il est proposé au conseil municipal d’attribuer une contribution financière de 500 000 € à Hauts-de-Seine Habitat pour en permettre la mise en œuvre dans un délai compatible avec les enjeux concernés.

Cette contribution sera assortie d’engagements de Hauts-de-Seine Habitat en termes :

- d’entretien et de gestion concertée du centre commercial des Blagis
- de droits d’attribution des logements de la résidence des Bas Coudrais dans le cadre de la gestion en flux.

Le département des Hauts-de-Seine apportera également une contribution supplémentaire à l’opération de rénovation ce qui permettra ainsi l’engagement effectif des travaux de rénovation du centre commercial dès l’automne 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal d’approuver le protocole ci-annexé, d’autoriser le maire à la signer, de préciser que la contribution de la Ville fera l’objet d’une subvention d’équipement.